

Le prix des logiciels doit être affiché chez DARTY.

Logiciel

Posté par : JerryG

Publié le : 25/6/2008 14:30:00

UFC-Que Choisir qui se veut le Famille de France du consommateur a attaqué DARTY pour sa politique de vente de PC préinstallés de Windows et des trialwares qui y figurent, le Tribunal de Paris vient de donner raison à UFC, **les prix des logiciels dans un PC devront être affichés aux yeux de tous.**

La grande bataille des adeptes des Logiciels Libres fait la guerre aux PC préinstallés de Windows, démontrant ainsi le phénomène de la vente liée, un problème rejeté car **la vente liée est un bien pour le consommateur**, par contre dorénavant, le consommateur pourra lire sur le PC le prix des logiciels installés.



Le TGI a donc considéré que le software et le hardware sont indépendants.

Une telle décision entraînera sûrement des conséquences chez les fabricants et autres revendeurs, on pourra ainsi à tout loisir "casser" le packaging d'un PC vendu, ce qui peut se faire déjà depuis des lustres, mais que certains hésitaient à faire devant la fastidieuse procédure de remboursement.

Ainsi, chaque consommateur devant les prix affichés pourra demander au vendeur DARTY de supprimer et/ou d'ajouter les logiciels dont il a besoin, il ne paiera alors que ce dont il se servira, à la limite, le consommateur obtiendra un PC nu, reste à voir la réaction du vendeur.

Cette décision du TGI favorisera les fans de Linux qui n'aiment pas mettre la main au porte-monnaie, vu que la plupart des Logiciels Libres sont gratuits, ils digéraient mal le fait d'acheter une licence Windows qui leur donnait déjà de l'urticaire.

Ce sera aussi intéressant dans le cas où¹ le vendeur s'occupe du remboursement des logiciels préinstallés pour les utilisateurs de Windows qui possèdent une licence en bonne et due forme dont le PC est devenu obsolète, notamment s'il est un joueur sur PC.

Les associations Linux (**April - Aful**) avaient proposé que les logiciels préinstallés soient en version d'essai, ainsi le consommateur pouvait alors choisir de garder et de payer les licences d'œuvres ou d'acquiescer sur son PC les indispensables.

C'est également aussi ce qu'il se fait, les logiciels tiers installés sur un PC Windows, comme les antivirus, la suite bureautique, les sites d'e-commerce, les applications fabricants ne sont que des trialwares (des versions d'évaluation), le choix existe donc également .

Il n'y avait que Windows qui était vraiment l'application payée et installée.

A la limite comme le rappelle ces associations, autant que les éditeurs tiers (**Adobe - Microsoft - Symantec - etc.**) proposent à la vente les clés logicielles pour les applications conservées par le consommateur.

Du bruit et de la fureur qui vont exacerber les consommateurs et les vendeurs des grandes enseignes qui devant la pléthore des demandes de PC customisés passeront plus de temps à remplir des fiches de travail pour le SAV, qu'à vendre le matériel.

Maintenant reste à savoir si cette décision ne va pas aussi entraîner un surcoût pour le consommateur qui souhaitera un PC personnalisé ?

Si ces décisions juridiques marquent une avancée indéniable pour un meilleur choix, nous vous rappelons que sur **Le Journal de la Next-Gen** nous n'avons pas attendu la décision du TGI pour **proposer à nos lecteurs le PC idéal (configuration multiple - Choix de son OS - machine nue)**, grâce à l'initiative de notre **partenaire F-SI**

[Pour les curieux c'est là .](#)